

Ils appellent ça une monnaie locale

Date : 31 octobre 2015

J'avais bien remarqué depuis un bon moment que plus de 120 km séparent les environs de Fougères des environs de Redon, et par conséquent que les « *coupons de galléco* » ne risquent pas d'être un jour reconnus comme des « *titres de monnaie locale* » au sens de la loi.

Mais je n'avais pas encore observé que la « *monnaie solidaire breillienne* » (sic : ça ne s'invente pas) avait librement cours en dehors de la Brétilie aux frais des contribuables de ce beau département.

Et pourtant, si je compte bien, dans « *l'annuaire de Redon* » qui est présenté sur le site de l'association Galléco, près du quart des entreprises acceptant les « *coupons de galléco* » sont localisées dans la Loire-Atlantique ou le Morbihan.

C'est quoi finalement, le projet : la promotion de coupons supra départementaux ?



[_dossier de presse du conseil général](#)

Pour aller plus loin :

[Galléco : un exemple de gouvernance](#) - 29 octobre 2015

[Le galléco : un dossier en... instance ?](#) - 26 octobre 2015

[Galléco : le sondage qui cartonne !!!](#) - 10 octobre 2015

[Sondage – Le galléco près de chez vous !](#) - 3 octobre 2015

[Le galléco n'est qu'un coupon de circonstance](#) - 23 septembre 2015

[Cherche d'urgence 40.000 gallécos](#) - 23 août 2015

[Mise en garde des personnes vulnérables](#) - 27 juillet 2015

[Le galléco : que d'intox !...](#) - 8 juillet 2015

[Le modèle du Galléco n'est pas pérenne](#) - 12 juin 2015

[Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?](#) - 14 mars 2015

[Le galléco à l'épreuve de la vérité](#) - 14 mars 2015

[La fabuleuse histoire du galléco](#) - 11 mars 2015

[Quid de l'évaluation du galléco ?](#) - 3 janvier 2015